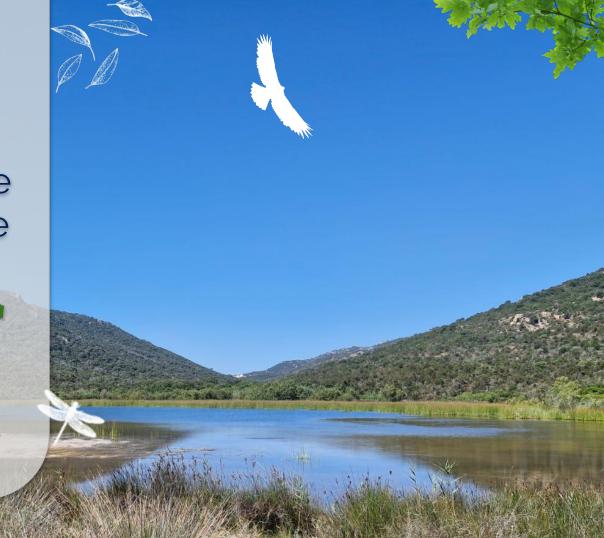


L'Obligation Réelle Environnementale

Un outil au service de la biodiversité

Séminaire Dérogation "Espèces protégées" et Compensation Corte, le 08/10/2024





Le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse



1992 - Adhérent de la Fédération des CEN

2017 - Agrément Etat/région (article L414-11) pour 10 ans



5 MISSIONS AU COEUR DE NOTRE ACTION











VALORISER



ACCOMPAGNER

L'ORE, un outil sur-mesure de protection de la Biodiversité



OBLIGATIONS : de faire ou ne pas faire

RÉELLES: attachées au foncier et non aux personnes



ENVIRONNEMENTALES : maintien, conservation, gestion ou restauration d'<u>éléments de la biodiversité</u> ou de <u>fonctions écologiques</u>

Les ORE et les CEN

2016

Création des ORE - Loi n° 2016-1087 sur la biodiversité









2017

lère convention de financement signée "Acte-type" mis au point par la FCEN





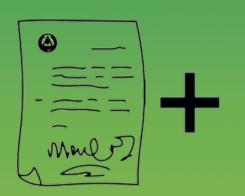
2018

1ère ORE (patrimoniale) signée, Yenne (73)





L'ORE, en quelques mots









Contrat choisi et librement consenti Propriétaire d'un bien immobilier &

Garant d'un intérêt environnemental



Les parties au contrat







Le propriétaire

Personne physique ou morale, Personne privée ou publique – sur son domaine privé

Le cocontractant

Collectivité publique, Établissement public, Personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement

Quels effets pour les cocontractants?





- Est tenu de mettre en oeuvre ses engagements durant toute la durée de l'ORE
- S'engage en faveur de la biodiversité
- Reste propriétaire de son bien
 immobilier (Maîtrise * Acquisition)
- Peut porter son engagement sur les propriétaires futurs



Le cocontractant

- Est tenu de mettre en oeuvre ses engagements durant toute la durée de l'ORE

Spécificité du contrat



Contrat authentique (notarié ou administratif) Publication au SPF

Contenu min.:

- Durée des obligations (max 99 ans)
- Engagements réciproques
- Possibilités de révision et de résiliation

AVANTAGE: outil contractuel très souple!





Zoom sur le contenu du contrat

Contenu	Ressources
Identification des parties	Notaire
Identification du foncier + contraintes réglementaires	Notaire
Durée + entrée en vigueur du contrat	
Obligations réciproques	Notaire Notaire
Modalités de révision	Notaire Notaire
Modalités de résiliation	Notaire Notaire
Sanctions	Notaire Notaire
Coûts	

Exemple d'Obligations





FAIRE

- "Confier au cocontractant la gestion écologique de son BIEN"
- "Limiter la circulation d'engins motorisés en conformité avec le plan de gestion"
- Envisager la poursuite de la fauche à des périodes à définir dans le plan de gestion
- "Informer les personnes auxquelles il transfèrerait [...] le BIEN de l'existence du présent contrat ORE"

NE PAS FAIRE

- "S'interdire tout aménagement sur le BIEN et ne pas endommager les sols d'aucune manière"
- "Ne pas utiliser d'engrais ou de produits phytosanitaires"
- "Ne pas couper d'éléments arbustifs ou arborés"

Exemple d'Obligations





FAIRF

- "Mettre en oeuvre les actions prévues dans le plan de gestion en fonction des moyens obtenus auprès des partenaires financiers"
- "Informer le propriétaire de la programmation des interventions prévues au plan de gestion
- "Transmettre un bilan de réalisation des mesures du plan de gestion aux propriétaires"
- "Accompagner le propriétaire dans ses pratiques pour qu'elles soient compatibles avec la préservation des éléments de biodiversité du site"

NE PAS FAIRE

 "Ne pas entraver la mise en oeuvre de l'activité maraîchère sur la parcelle XX"

Avantages et limites du contrat

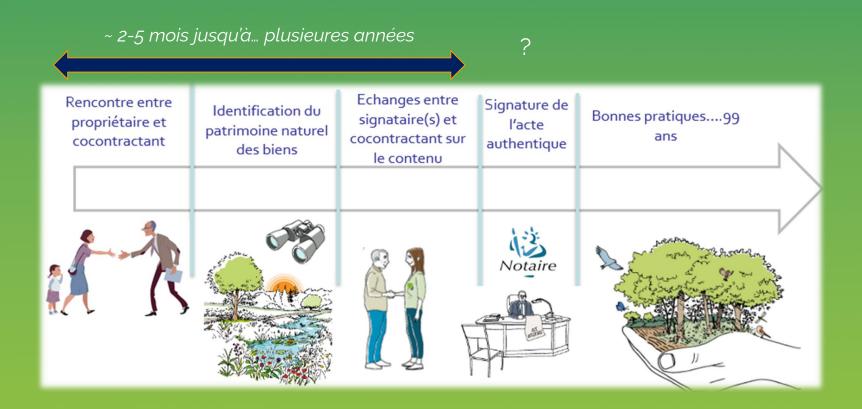


- Exonération de TFNB possible par la commune (ou EPCI à fiscalité propre)
- Exonération des droits d'enregistrement et de la taxe sur la publicité foncière
- Honoraires libres

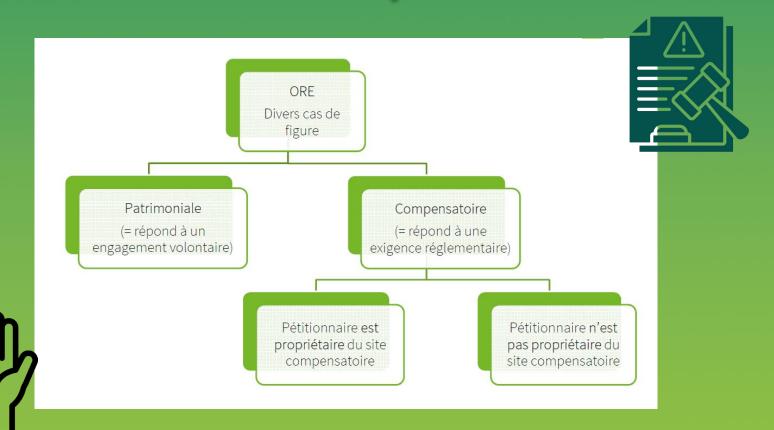


- Pas d'atteintes aux obligations législatives ou réglementaires
- Pas d'atteintes aux droits des tiers (chasse, bail rural)
- Non opposable aux opérations DUP

Calendrier de déploiement d'une ORE



L'ORE, dans quels cas?



Les ORE à l'échelle de la Fédération des CEN







Démarche citoyenne

Volontariat

Une possibilité

Cas 1: Les ORE Patrimoniales





L'ORE, un outil contractuel pour engager les citoyens

- 1. ORE patrimoniale initiée par le propriétaire
 - → Etude du projet et des enjeux, engagement du gestionnaire ?
 - → ORE au service d'un projet éco-citoyen
- 2. ORE patrimoniale initiée par le gestionnaire
 - → Enquête foncière, démarchage
 - → ORE au service d'une stratégie de conservation











Projet d'ORE patrimoniales 2024 - 2027















Projet d'ORE patrimoniales 2024 - 2027















DÉMOCRATISER L'OUTIL ORF / SURFACE AIRES PROTÉGÉES ET GÉRÉES



Projet d'ORE patrimoniales 2024 - 2027

P1: ANIMATION FONCIÈRE RÉGIONALE

Comm + valorisation de l'ORE Enquête foncière Visite de terrain



P3: DEBUT GESTION DE SITE

Lancement des 1ères opérations de gestion



Recherche de co-financements



P2: ACQUISITION MAÎTRISE FONCIÈRE

Diagnostic écologique Elaboration des plans de gestion Elaboration des ORE



P4: VERS UNE RECONNAISSANCE EN ZPF

Demande de labellisation des sites en ZPF

Projet d'ORE patrimoniales 2024 - 2027

AMBITIONS 2024

Partenariat







 Etablir une stratégie d'animation foncière multipartenariale



 Etablir une stratégie de communication
 Mise à disposition de supports d'information dans les mairies, ehpad, offices notariales....



FORMULES PRATIQUE

204t7

De la théorie à la pratique

L'obligation réelle environnementale

Benoît HARTENSTEIN

Notaire à Metzervisse, correspondant ARBRES 57

FORMULE

L'an (...)

Le (...) À (...)

Maître (...), notaire à la résidence de (...), soussigné,

A reçu le présent acte authentique contenant

CONSTITUTION D'UNE OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE)

À la requête de :

°) M (...).

Figurant ci-après sous la dénomination le « PROPRIÉTAIRE », sans que cette appellation nuise à la solidarité existante entre eux au cas de pluralité de propriétaires.

De première PART

2°) L'association dénommée LICUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, association inscrite au tribunal d'instance de (...), ayant pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation, dont le siège est situé à (...).

Ladite association est représentée par (...).

Figurant ci-après sous la dénomination de « COCONTRACTANT ».

De deuxième PART

Cadre règlementaire

Arrêté Préfectoral

Ponteun de projet



Les ORE compensatoires





Les CEN, des acteurs clés de la compensation



- 365 Sites issus de mesures compensatoires \rightarrow +8800 ha
- **14** Sites concernés par une ORE compensatoire → + 297 ha









L'ORE, un outil au service du règlementaire

- L'AP = garantie réglementaire
 Valeur pour le bénéficiaire de l'AP
- L'ORE = garantie contractuelle
 Valeur pour les signataires uniquement

BUT DE L'ORE

APPLIQUER LES MESURES RÉGLEMENTAIRES DE L'AP

La question de la propriété

Porteur de projet = Propriétaire

- → Achat des terrains
- 1) à l'amiable
- 2) via l'expropriation
- → Animation foncière <u>facilité</u>







Porteur de projet ≠ Propriétaire

- → <u>Négociation</u> avec les propriétaires concernés
- → Cadrer et animer la relation entre le propriétaire et le cocontractant









Des négociations au coeur des projets MC

Porteur de projet = Propriétaire











Achat du terrain

Elaboration des ORE

Mise en oeuvre des MC







Des négociations au coeur des projets MC

Porteur de projet + Propriétaire



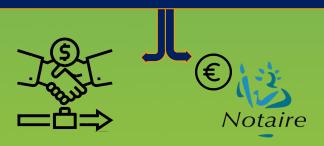




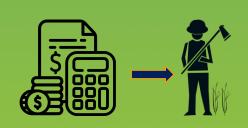




Elaboration des ORE



Mise en oeuvre des MC



Les problématiques récurrentes



- Timing de l'AP
- Un contenu renvoyé à un document de gestion ultérieur
- Négociations sur les clauses entre propriétaire et cocontractant <u>hors contraintes</u> <u>réglementaires</u>
- Dispositif ORE non adapté au contexte foncier



La finalité de l'outil



"L'ORE est-elle l'outil foncier le plus adapté ?"

- L'ORE: un CHOIX, pas une obligation
- Maîtrise foncière des compensations : pas d'obligation légale
- Seule obligation : effectivité de la compensation, résultats





Pour aller plus loin...

https://reseau-cen.org/aires-espaces-proteges/foncier/

- Les fiches du CEREMA
- Le rapport du gouvernement au Parlement publié en mars 2021



- Les vidéos pédagogiques ORE
- Les vidéos de retour d'expérience
- <u>La plaquette ORE</u>
- La plaquette animation foncière





Remerciements à : Renaud de Lâage de Meux (juriste FCEN) & Benoît Hartenstein (Notaire - Alsace Moselle)

Merci pour votre attention!

Sarah FERJANI

Chargée de projets foncier et gestion de sites en mesures compensatoires (sarah.ferjani@cen-corse.org)

Laetitia MASALA-ANTONELLI Responsable d'antenne Corse du Sud et pôle foncier (laetitia.antonelli@cen-corse.org)



Conservatoires d'espaces naturels Corse



cen_corse



Conservatoire d'espaces naturels Corse (CENC)